



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 29 MARS 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**Présent : Mrs DE JESUS José -- FINANCE Louis – ROMERO José**

**CHAMPIONNAT :** Contrôle des feuilles de matchs

**D1 :** Match no 24784194 BOE BON ENC – MONFLANQUIN du 01.04.2023 à 20h00. Ce match est reporté au 22.04.2023 à 20h00 sur le terrain de BOE avec l'accord des deux clubs.

**D2 :** Match no 24784418 AGEN RC – U.S.P.F du 01.04.2023 à 20h00 FORFAIT  
La Commission enregistre le forfait de l'équipe de l'U S P F.  
AGEN RC 3 buts , 3 points ---- U S P F 0 but, moins un point.

**D3 poule A :** Match no 24785107 GONTAUD2 – CASTILLONNES2 du 25.03.2023 à 20h00 FORFAIT  
La Commission enregistre le forfait de l'équipe de CASTILLONNES2  
GONTAUD2 3 buts , 3 points --- CASTILLONNES2 0 but , moins un point.

**COUPES :** le tirage des coupes 47 INTERSPORT et COUE INTERSPORT ont eu lieu ce jour au District. Le tirage a été effectué par la présidente de la Commission féminines et par le trésorier du District. Les matchs auront lieu les 22 et 23 avril 2023 sur le terrain du club premier nommé.

Le Président  
ROMERO José